

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 23 (1977)
Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Six petites questions pour un grand problème

Chaque année, le Délégué à la Coopération technique suisse réalise un stand d'information dans le cadre des grandes foires-expositions nationales: Muba (Bâle), au printemps; Comptoir suisse (Lausanne), à la fin de l'été; OLMA (Saint-Gall), au début de l'automne.

Le stand qui effectuera, en 1977, une rotation de l'une de ces foires-expositions à l'autre se présentera sous la forme d'un petit labyrinthe carré, de dix mètres sur dix. Six questions seront successivement présentées à la réflexion du visiteur. Celui-ci, au cas où sa réponse serait inexacte, se retrouverait bientôt dans une impasse terminée par un panneau explicatif. Il lui faudrait alors rebrousser chemin jusqu'à la source de son erreur. Quant aux visiteurs plus avertis (et ils constitueront, à n'en pas douter, l'immense majorité), ils aboutiront très vite dans un local avenant où un café du Rwanda – pays dans lequel la Coopération technique suisse soutient de nombreux projets – les aidera à se remettre des fatigues consécutives à ce parcours-vérité de quelque 25 mètres...

Nous avons pensé qu'il vous intéresserait de connaître les six questions et d'y apporter une réponse:

Question 1: Parmi les pays industrialisés occidentaux: a) tous sans exception; b) six seulement, dont la Suisse... pratiquent la coopération au développement.

Question 2: Avec 42 francs d'impôts pour la coopération au développement (dont 14 francs pour la seule coopération technique) le citoyen suisse est appelé à faire: a) un grand sacrifice; b) un effort relativement faible... par rapport aux contribuables des autres pays industrialisés.

Question 3: Il y a aussi des personnes défavorisées en Suisse: a) nous faisons bien davantage; b) nous faisons beaucoup moins... pour elles que pour le tiers monde.

Question 4: Les pays du tiers monde financent surtout leur développement: a) grâce à leurs propres efforts; b) grâce à l'aide extérieure.

Question 5: L'argent de la Coopération technique suisse va: a) à des projets strictement contrôlés; b) à des gouvernements qui en font ce que bon leur semble.

Question 6: Les activités d'aide au développement de la Confédération et des organisations privées suisses sont: a) contradictoires et isolées; b) également nécessaires et complémentaires.

(réponses, voir page 11)

La présence diplomatique de la Suisse dans le monde

La Suisse doit être et rester ouverte au monde. L'un des premiers objectifs de sa politique étrangère est donc d'empêcher qu'elle ne se replie sur elle-même et d'assurer sa participation à toutes les manifestations de la vie internationale. M. Albert Weitnauer, Ambassadeur, Secrétaire général du Département politique fédéral, Berne, décrit ci-après quelques aspects du service diplomatique suisse, dont l'organigramme est ci-joint.

Bref historique

Aujourd'hui moins que jamais un Etat ne peut se permettre de vivre dans un complet isolement ou dans l'autarcie; la solution de problèmes dans tous les domaines impose des contacts, des négociations, des accords avec d'autres Etats. Autrefois, jusqu'au XV^e

siècle pour les grandes nations, on recourait à une diplomatie occasionnelle, itinérante, en dépêchant un ambassadeur pour une question concrète, précise à résoudre telle que la conclusion d'alliances, d'un traité de paix ou d'une déclaration de guerre. Cette forme de diplomatie sera en fait utilisée jusqu'à la Révolution française par l'ancienne Confédération.

A partir du XV^e siècle, les Etats italiens comme la République de Venise, Florence, Milan et le Saint-Siège, suivie par d'autres Etats, ressentent le besoin d'établir des missions permanentes non seulement pour obtenir des informations politiques sur les intentions de leurs voisins, mais également – ce sera surtout le cas de Venise – pour y obtenir des informations économiques. La Confédération n'ouvrira que très tard de

telles missions; en effet, ce sont les cantons – Etats souverains – qui agissent dans la plupart des cas sur le plan international. Il faudra attendre 1798 pour voir les premières légations créées à Paris et à Milan, capitale de la République Cisalpine. En 1802, une ambassade est ouverte à Vienne, ramenée quelques années plus tard au rang de légation.

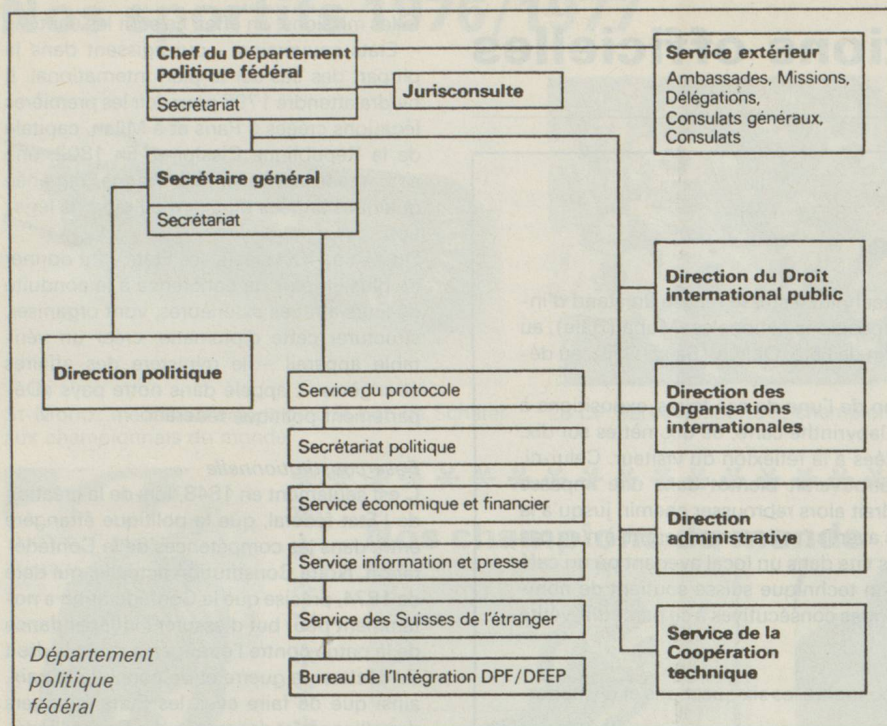
Du XV^e au XX^e siècle, les Etats vont donner de plus en plus de cohérence à la conduite de leurs affaires extérieures, vont organiser, structurer cette diplomatie, créer un véritable appareil – le ministère des affaires étrangères –, appelé dans notre pays «Département politique fédéral».

Base constitutionnelle

C'est seulement en 1848, lors de la création de l'Etat fédéral, que la politique étrangère entra dans les compétences de la Confédération. Notre Constitution actuelle, qui date de 1874, précise que la Confédération a notamment pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, a seule le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ainsi que de faire avec les Etats étrangers des alliances et des traités. Le Conseil fédéral est, en priorité, chargé d'exercer les compétences de la Confédération en matière de politique étrangère. Comme le précise l'article 102, il veille aux intérêts de la Confédération au-dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux, et il est, en général, chargé des relations extérieures. Il veille à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité.

Organisation

Notre pays se mit donc tard à la diplomatie permanente; son appareil demeura de ce fait plus que modeste pendant le XIX^e siècle. En 1848, seuls existent les deux légations de Paris et de Vienne, 7 consulats généraux, 34 consulats et vice-consulats. En 1900, le département politique n'occupait à Berne qu'une douzaine de personnes. Même à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, les effectifs du département étaient encore très faibles: 680 personnes dont une centaine à Berne. Notre pays, grâce à sa politique de neutralité et à ses «bons offices» fut chargé de la représentation des intérêts de 35 des nations belligérantes dans un nombre égal de pays et dut procéder à l'engagement d'un millier de personnes pour ce travail spécial. Ce ne fut cependant qu'au lendemain de la guerre que se fit jour la conception d'une politique étrangère suisse active, basée sur l'universalité de nos relations. La décolonisation entraîna l'ouverture de représentations diplomatiques dans nombre de pays et l'importance croissante de la diplomatie multilatérale amena la création de plusieurs délégations accréditées auprès des grandes organisations internationales (OCDE, ONU, AELE, CEE, Conseil de l'Europe). Nous



avons de ce fait, dès 1977, 84 ambassades, 5 missions et délégations auprès d'organisations internationales, 39 consulats généraux, 53 consulats, 62 agences consulaires et un personnel de 1732 personnes dont 500 à Berne.

Résumé d'entente avec son auteur, l'article de M. Albert Weitnauer est paru in extenso dans le Bulletin du Crédit Suisse 11/76; cet institut l'enverra à quiconque voudra bien le lui demander (préciser français, allemand, italien, anglais ou espagnol).

Suisses de l'étranger en quête d'emploi

Le Service de l'émigration, rattaché à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), n'est pas seulement à la disposition des personnes qui désirent séjourner à l'étranger en leur fournissant des renseignements et un bulletin de places vacantes. Il s'occupe également des Suisses de l'étranger qui rentrent au pays et qui cherchent un emploi. En période de récession et de chômage partiel, il importe de faire appel à toutes les sources d'information possibles, en matière de service public de l'emploi, entre employeurs et travailleurs. Le Service de l'émigration et de rapatriement de l'OFIAMT établit à cet effet une «**Liste des Suisses de l'étranger en quête d'emploi**», qui est publiée tous les trois mois; cette liste est destinée aux offices cantonaux et communaux du travail ainsi qu'aux associations faïtières d'employeurs et de travailleurs.

La première partie comprend tous les chercheurs, ingénieurs et techniciens suisses résidant en Amérique du Nord (USA et Canada) qui seraient disposés à revenir en Suisse, à condition de trouver un emploi qui leur convienne. Dans la deuxième partie figurent nos concitoyens de l'étranger qui désirent rentrer en Suisse en provenance de différents pays et qui exercent des professions diverses.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail
CH-3003 Berne

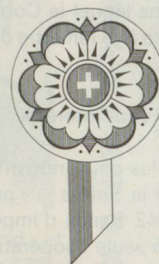
Votations fédérales

Depuis le 1^{er} janvier 1977, les Suisses de l'étranger ont le droit de voter en Suisse, en matières fédérales.

Chacun peut s'annoncer – n'importe quand, mais une fois suffit – à la représentation officielle compétente, qui remplira les formules nécessaires.

Les mass media suisses vous donnent les informations nécessaires pour chaque votation fédérale. Dans ce domaine aussi, le Service suisse des ondes courtes prépare des émissions radio, spécialement destinées aux Suisses de l'étranger.

Prochaines votations fédérales 1977 :
12 juin, 25 septembre et 4 décembre.



Le Don de la Fête nationale

1^{er} août 1977

Le produit du Don 1977 est destiné à des œuvres culturelles. La situation difficile des finances fédérales a pour conséquence que les moyens disponibles pour soutenir les efforts dans le domaine de la culture ont dû être sensiblement réduits. Aussi n'est-il pas surprenant que le Don de la Fête nationale accorde actuellement une importance accrue à ce secteur. Bien qu'il ne puisse apporter qu'une aide limitée par ses modestes possibilités, il assume cependant la précieuse tâche de contribuer au maintien de notre autonomie culturelle. Dans ce domaine, la Suisse continue à devoir livrer combat. L'attrait des modes, des façons de penser et de parler étrangères, au temps de la radio et de la télévision, est de plus en plus vif, tandis qu'arrive d'ailleurs un énorme flot de journaux, livres et revues. Si notre pays peut opposer à ces influences des prestations culturelles de valeur et qui lui soient propres, la «Confoederatio Helvetica», avec ses quatre langues, ses différences confessionnelles et sa variété cantonale, avec sa population occupée dans les professions les plus diverses, pourra rester la nation, telle qu'elle ressort de la Constitution fédérale. Le Don de la Fête nationale est donc heureux d'être appelé à contribuer, grâce à sa collecte, au renforcement de la vie culturelle de notre pays.



Prestations d'assistance en faveur des Suisses de l'étranger

Communication du Département fédéral de justice et police

La loi fédérale du 21 mars 1973 sur l'assistance des Suisses de l'étranger, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1974, a chargé la Confédération de venir en aide aux Suisses de l'étranger qui se trouvent dans le besoin. Sont considérés comme Suisses de l'étranger au sens de la loi les ressortissants suisses qui ont leur domicile à l'étranger ou qui y résident depuis plus de trois mois. Des prestations d'assistance sont allouées aux personnes qui ne peuvent subvenir dans une mesure suffisante à leur entretien par leurs propres moyens ou par une aide de source privée ou de l'Etat de résidence.

La Confédération accorde son aide sous forme d'allocations en espèces destinées à assurer l'entretien du bénéficiaire dans son pays de résidence, ou en couvrant les frais de retour en Suisse. Les prestations sont déterminées selon les nécessités de chaque situation individuelle; les conditions locales sont prises en considération.

Toute personne qui entend demander une aide en vertu de la loi précitée, doit s'adresser à la représentation diplomatique ou consulaire suisse dont elle relève. Celle-ci examine la demande et la transmet pour décision, avec un rapport et une proposition, à la Division de police du Département fédéral de justice et police. Dans les cas urgents, la représentation suisse alloue d'elle-même l'aide indispensable.

Les Suisses de l'étranger tombés dans le besoin ont un droit à l'obtention d'une aide si les conditions légales sont remplies et également un droit de recours contre les décisions des autorités d'assistance.

Au cours de l'année écoulée, la Division de police a traité 1400 cas sociaux pour les-

quels les dépenses de la Confédération se sont élevées à 2,9 millions de francs. Les bénéficiaires étaient répartis dans 75 pays. A ces prestations s'ajoutent les frais couverts par les cantons et les communes pour l'aide accordée selon les conventions d'assistance avec la France et la République Fédérale d'Allemagne, dépenses qui ne relèvent pas de la compétence fédérale. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des représentations suisses à l'étranger et auprès de la section de l'assistance de la Division fédérale de police, Taubenstrasse 16, 3003 Berne.

Commune d'Ormont-dessus 700^e

A vous tous, bourgeois d'Ormont-dessus, domiciliés à l'étranger!

En août-septembre 1977, votre commune d'origine fêtera le 700^e anniversaire de la première charte de liberté accordée aux habitants du haut de la Vallée des Ormonts par les Sires d'Aigle.

La fête s'étalera sur trois week-ends, et la journée entière du dimanche 28 août 1977 *vous est réservée*: elle verra le ralliement des bourgeois de la commune habitant à l'extérieur!

Vous êtes donc tous concernés, vous les «exilés»! Les Ormonans autochtones seront heureux de vous accueillir et de vous fêter dans ce cadre majestueux des Alpes vaudoises.

Vous avez l'intention de vous joindre à nous? Alors écrivez-nous, et vous recevrez la documentation ad hoc.

Adresse: Comité d'organisation
700^e Ormont-dessus
Bâtiment administratif
CH-1865 Les Diablerets

Passeport

N'attendez pas la veille de vos vacances pour demander le renouvellement de la validité de votre passeport suisse... il ne pourra peut-être pas vous être renvoyé à temps.

Réponses aux six questions

1) Réponse juste: a). Les pays industrialisés occidentaux participent tous à l'aide au tiers monde et ils ont consacré, en 1975, quelque 35 milliards de francs suisses (Suisse: 268 millions) à la coopération publique au développement.

2) Réponse juste: b). Les prestations publiques de la Suisse au titre de la coopération au développement représentent 0,18% du produit national brut de notre pays. La Suisse se situe ainsi juste devant la Finlande (0,18%), l'Autriche (0,17%) et l'Italie qui figure en queue de peloton (0,11%). En revanche la Suède se classe en tête avec 0,82%, suivie par les Pays-Bas (0,75%).

3) Réponse juste: a). Il faudrait en effet parler ici des prestations sociales des communes, de la péréquation financière inter-cantonale, de l'assurance-vieillesse, etc., etc. Pour ne citer qu'un seul exemple chiffré, relevons qu'en 1975 la Confédération a versé quelque 800 millions de francs pour nos paysans de montagne défavorisés alors que notre aide publique au tiers monde s'est élevée, pour la même année, à 268 millions de francs.

4) Réponse juste: a). Les pays du tiers monde assument, à proportion de 90% environ, les charges de leur propre développement. L'aide reçue de l'extérieur ne représente donc que 10% de cet effort, même si elle constitue un appoint indispensable.

5) Réponse juste: a). L'aide au développement ne consiste pas en la simple remise d'un chèque à des gouvernements. Dans la coopération technique, une grande partie des moyens est mise à disposition sous forme de salaires d'experts et de livraisons de matériel; quant aux autres formes de coopération, leurs modalités sont préalablement fixées dans un accord passé avec les partenaires, afin que soient mis en œuvre des moyens adaptés aux objectifs. Ainsi une utilisation abusive des fonds que les contributeurs fournissent à l'aide au développement est pratiquement exclue.

6) Réponse juste: b). Même s'il existe des différences certaines entre les activités et les responsabilités en matière d'aide au développement assumées respectivement par la Confédération et les organisations privées (Helvetas, Swissaid, etc.), une collaboration continue s'est instaurée entre la première et les secondes. Un exemple: jusqu'à 20% des moyens à disposition de la Coopération technique sont affectés à des projets réalisés par des organisations privées.



La réponse
que l'on
attendait.

une Suisse
insoupçonnée

Lettre ouverte
à Jean Ziegler

VICTOR
LASSERRE

BUCHET/CHASTEL



Message aux Suisses de France

Arrivé au terme de ma mission en France à la fin du mois de juin, je voudrais, avant de quitter Paris, adresser un message, non pas d'adieu, mais d'au revoir, à tous les Suisses de France.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis la présentation de mes lettres de créance, le 29 avril 1967, et la prise en charge de mon poste. C'est certainement avec regret que je vous quitte. N'avons-nous pas parcouru ensemble cette décennie lourde d'échéances et de problèmes divers. N'avons-nous pas vécu au même rythme du temps, partagé les mêmes joies et éprouvé les mêmes préoccupations. Vous m'avez témoigné tout au long de ces années votre confiance et votre amitié. Je puis vous assurer que, tant dans l'exercice de mes fonctions que par les nombreux contacts que j'ai eus avec vous, j'ai apprécié toutes vos qualités et votre attachement à notre Pays. Je conserverai un souvenir lumineux de nos rencontres au fil des ans. Nous nous sommes efforcés, ma femme et moi, de comprendre vos problèmes et de vous apporter, dans la mesure de nos possibilités, à la fois notre appui et le témoignage de notre affection. Aussi, même éloignés de Paris, nous suivrons, avec la même sympathie et le même intérêt, la vie de votre Communauté. Vos joies et vos soucis continueront à être les nôtres.

Permettez-moi de vous remercier du fond du cœur de l'accueil si amical que vous m'avez réservé, ainsi qu'à mon épouse, et, en mon nom et au sien, je forme pour votre bonheur personnel, pour celui de vos familles et pour l'heureux développement de vos associations, des vœux fervents. Puissiez-vous continuer, mes chers Compatriotes, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à vous inspirer des idéaux de notre Pays et œuvrer pour que se renforcent toujours plus les liens si anciens qui unissent la France et la Suisse.

/ Victor Lasserre

19^e Congrès de l'Union des Suisses de France tenu à Chamonix LES 23 ET 24 AVRIL 1977

Le manque de place dans ce n° nous oblige à le résumer en style télégraphique.

Organisation : remarquable. Un ban fédéral à la Société suisse Léman-Mont-Blanc, présidée par M. J. Schubach et à la Section de Cluses-Sallanches.

Personnalités présentes : Notre ambassadeur, M. P. Dupont, les ministres G. Bodmer et M. Jaccard, le conseiller Mordasini, M. P. Garraux remplaçant M. Henri Guisan, M. L. Paillard, vice-directeur du S.S.E., de nombreux présidents, délégués, des journalistes dont R. Lombard de « la Suisse ».

Ordre du jour : Très chargé. Dirigé, animé pour la 1^{ère} fois par R. de Planta, nouveau président de l'Union des Suisses de France. Nous en repreneons les points principaux :

Allocution de notre ambassadeur. Paraîtra in extenso dans notre n° 7/8.

Quorum atteint, les délégués commencent leurs délibérations.

Procès verbal de la séance du 23.2.76, à Paris, adopté avec une modification concernant le S.S.E.

Rapport sur les travaux 76/77 de la Commission des Suisses de l'étranger par Marcel Gherig :

Morat, congrès des Suisses de l'étranger 76. Souhaits pour augmenter l'attribution de sièges aux Suisses de France, la colonie la plus importante des S. de l'étr., soit 7 au lieu de 5.

Demande écrite à été faite au bureau de la Commission des S. de l'étr.

Droit de vote, enfin acquis.

Double imposition pour les Suisses d'Italie qui ont élevé une protestation transmise au DPF. Le bureau de la C. des S. de l'étr. a rédigé un projet de résolution pour soutenir nos compatriotes d'Italie. Adopté à l'unanimité, il a été transmis au D.P.F.

Activité du S.S.E. : Présent à la MUBA.

Prochain Congrès à Lausanne des Suisses de l'étranger : 19-21 août 77.

Thème : la contribution des Suisses de l'étranger dans le complexe de l'aide technique.

Aide aux S. de l'étr. — 1200 cas de soutien ont été traités pour une somme de 200.000 F.s. dont une grande partie à la charge des cantons.

Situation des enfants de femmes suisses ayant épousé un étranger. 1300 lettres sont parvenues au S.S.E. d'où l'importance du problème. Une commission a été constituée.

Camp des Jeunes. — Rapport positif.

Voyage de M. M. Ney, directeur, en Afrique. Fructueux. Un prochain voyage est envisagé en Espagne et au Portugal, cet automne, par le président H. Guisan.

Rapport du trésorier et budget 77/78. Les cotisations, exceptionnellement, ne seront pas augmentées.

Fonds de solidarité. Rapport de M. d'Orelli. Un cri d'alarme : Suisses de France, adhérez tous à ce Fonds. Souvenez-vous de 1914-1918 et de 1939-45. Nous vivons une époque trouble. Tout peut arriver. Aide-toi le ciel t'aidera ne suffit plus. Pour tous renseignements adressez-vous au F. de S. rue Gutenberg 6 — CH 3011 — Berne). En 1976, le F. de S. a versé F.s. 240.000 à 15 adhérents de différents pays, en moins de 3 semaines ; un record, pour leur permettre de se refaire une situation.

Droits politiques. Trop peu nombreux sont ceux qui se sont inscrits auprès de l'Ambassade ou de leur consulat. Même s'il n'est pas dans leur intention de voter dans l'immédiat, il faut s'inscrire. Ne l'oubliez pas. Prochaines votations le 12 juin 1977.

Assurances sociales : Une nouvelle Convention est entrée en vigueur le 1.11.76 en France permettant le libre passage de l'assurance étatique française à une caisse maladie suisse et vice versa, cela sans délai de carence, les périodes faites dans l'une des assurances étant prises en considération dans l'autre. Aucune limite d'âge, mais l'assuré suisse doit toujours payer des cotisations.

Assurances maladies. Grâce au S.S.E. des contacts ont été pris avec le concordat des caisses maladies suisses afin de faire bénéficier nos compatriotes rentrant au pays de s'assurer sans difficultés. Dès lors, tout S. de l'étr. rentrant au pays peut s'assurer à condition d'avoir été immatriculé auprès d'une représentation officielle suisse à l'étranger pendant 5 ans au moins.

Assurance à court terme. Accidents — tourisme. Possibilités actuelles auprès de 4 caisses, mais tarifs élevés.

Retard dans le paiement de l'AVS/AI, dû, hélas, au manque de personnel qualifié et à l'informatique. On espère rattraper le délai d'une année et plus à 5 mois en automne. Les Autorités Fédérales s'en préoccupent. Dans les cas sociaux, les intéressés peuvent s'adresser au S.S.E. ou à leur consulat.

Assurance chômage. Le 1.4.77 est entré en vigueur le régime transitoire pour les Suisses de l'intérieur. Problème à l'étude.

Frontaliers. Situation délicate à régler par des accords internationaux bilatéraux, notamment pour les Suisses du Pays de Gex, de la région nord de Bâle et de Schaffouse ainsi que pour les Suisses du Tessin. Le S.S.E. s'occupe activement de ce problème. Que les intéressés lui fassent connaître leurs griefs (26 Alpenstrasse, Berne).

Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger. Grâce à l'initiative de l'organisation des S. de l'étr. une loi instituant une commission pour la présence de la Suisse, a été mise en vigueur. Rationalisation des travaux entre les différents organismes d'état : Pro Helvetia, Osec, Onst, Radio et Swissair, Cie-privée. Disposant d'un crédit de Fr.s. 800.000.—, cette commission entend combler des lacunes et éviter de double emplois. Elle s'est attachée à définir certaines priorités, la Suisse ne pouvant être présente partout doit faire des choix. D'ores et déjà, il est prévu un film sur la Suisse, un poster suisse tiré à 500.000 ex. une cassette (4 volumes) des voyages de journalistes en Suisse.

Droit de cité. Des travaux sont en cours, le problème n'étant pas facile, car il amènera non seulement sur le plan législatif une révision de la Constitution fédérale, un référendum, des votations fédérales à double majorité, une loi sur l'acquis et la perte de nationalité suisse, révision de la loi sur les étrangers, etc...

Information. Les Suisses du monde entier reçoivent une publication style M.S. Tirage 200.000, publiée en français, allemand, anglais, espagnol et portugais. En ce qui concerne le M.S. quelques précisions ont été données. Léger déficit pour 1976.

Association des amis de l'organisation des Suisses de l'étranger. Une forme juridique lui ayant été donnée au Congrès de Brunnen, il est désormais possible aux S. de l'étr. d'en faire partie. Elle est destinée à promouvoir certains buts que les S. de l'étr. désirent toucher. Cotisation Fr. 20.— s. pour les personnes physiques F.s.100. pour les personnes morales. (Adresse S.S.E.)

Quelques problèmes personnels furent traités dans les divers. Le Congrès se termina dans une excellente atmosphère. Prochain congrès dit de travail 1978, à Paris, 1979 à Colmar.

Le Congrès s'amuse

Soirée de gala à l'hôtel Majestic où l'on dansa aux flonflons d'un orchestre champêtre après avoir admiré le groupe folklorique « les Rhodos ». Le dimanche, culte oecuménique émouvant, animé par le groupe « Joie » de Cluses. Visite au Musée alpin, apéritif offert par la Municipalité de Chamonix, déjeuner à l'hôtel Le Prieuré et les cascades du ciel aidant, discussion détendue, animée entre tous les participants. En résumé, un bon congrès.

M. Silvagni-Schenk

Arvillard (Savoie - Altitude : 550 m
à 5 km de la station thermique
d'Allevard-les-Bains

Gare S.N.C.F. Pontcharra-Allevard

« Les Marie-Jean »

Tél. : 36-51-34

Maison d'enfants

à caractère sanitaire pour filles et
garçons de 3 à 6 ans - Jardin
d'enfants. Scolarité assurée de 6 à
12 ans, par Institutrice résidente

Agréée par la Sécurité Sociale, la S.N.C.F.
Loisirs éducatifs, Sports d'hiver, Ski, Luge

Surveillance médicale : **Docteur Pelllex**
Directrice agréée : Mlle Neuenschwander

Les Compagnons de Gerboul
présentent

avec l'aide de

PRO HELVETIA

du 16 Juillet au 28 Août 1977

ART POPULAIRE EN APPENZELL

dans le Centre d'Art Paysan
PLACE DU MARCHÉ,
LES VANS (ARDÈCHE)

à vendre

directement
par le constructeur



superbes

appartements

dans chalets luxueux typiques

de 5 à 10 appartements

au maximum.

crédit 65 % sur 20 ans, int. 6 1/4 %

Domaine de "LA RÉSIDENCE" parc de 80 ha.,
environnement protégé.

Vue panoramique imprenable sur la chaîne des Alpes

Immobilière de Villars SA

1884 Villars-sur-Ollon, Tél. 025.310.39 et 025.322.06